



PRÉFET DE LA GIRONDE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 28 juillet 2023

Abattoir de Bazas : les contrôles officiels conduisent au maintien de l'activité de l'abattoir assorti de demandes d'actions correctives

L'inspection de l'abattoir de Bazas ordonnée hier par le Préfet a été menée le 27 juillet matin, dès 4h30, par la Direction Départementale de la protection des Populations, avec l'appui technique d'un vétérinaire expert de la Direction Générale de l'Alimentation. Cette inspection n'a pas conduit à relever d'anomalie majeure justifiant une suspension d'activité de cet abattoir. Néanmoins, des déficiences sur la protection animale ont été constatées et vont être notifiées au responsable de l'abattoir afin qu'elles fassent l'objet de mesures correctives dans les plus brefs délais.

A cet égard, l'abattoir doit mettre en œuvre un plan d'action pour y remédier: veiller à la maîtrise de l'amenée des agneaux et moutons vers le poste d'abattage, et strict respect de l'interdiction d'abattage des porcelets de moins de 40 kilos. S'agissant des contrôles réalisés au niveau du poste d'abattage, l'abattoir doit mettre en œuvre de façon systématique une procédure formalisée pour enregistrer d'éventuels défauts d'immobilisation des animaux lors de l'étourdissement.

Par ailleurs, au regard de l'inspection conduite par la DDPP ce jour, il apparaît que les contrôles officiels réalisés par les services d'inspection en abattoir sont réalisés en conformité avec la réglementation, notamment en matière de protection animale, confirmant ainsi un audit mené en 2021. Plusieurs non-conformités relevées par les services vétérinaires au cours des dernières semaines ont ainsi donné lieu à la mise en œuvre de mesures correctives par l'abatteur (notamment : renouvellement du matériel d'étourdissement des bovins, amélioration des conditions d'hébergement des animaux).

Dans le cadre de la stratégie abattoirs lancée par le ministre le 7 juillet dernier, les services de l'Etat vont apporter leur concours au diagnostic du modèle économique de cet établissement essentiel à la pérennité des filières d'élevage locales (<https://agriculture.gouv.fr/strategie-abattoirs-un-plan-daction-global-pour-consolider-le-maillage-en-abattoirs-de-boucherie-au>).

Bureau de la communication interministérielle

Sophie Billa : 06 07 62 05 99

Delphine Salva : 06 73 64 76 44

Tél. : 05 56 90 60 18
pref-communication@gironde.gouv.fr



2, esplanade Charles-de-Gaulle
2/2 CS 41397 – 33077 Bordeaux Cedex